

Brève synthèse
des réponses d'Organisations Internationales Catholiques
sur le Programme de l'Unesco

Nairobi, octobre-novembre 1976

{ N'ont été retenues que les remarques sur le programme, et non pas,
de la part de l'O.I.C., les simples mentions d'intérêt pour telle
ou telle activité, ou souhait d'être invitée à une réunion.

Organisations ayant répondu

- Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)
- Caritas Internationalis (CI)
- Fédération Internationale des Universités Catholiques (FIUC)
- Office International de l'Enseignement Catholique (OIEC)
- Organisation Catholique Internationale du Cinéma (OCIC)
- Union Catholique Internationale de la Presse (UCIP)
- Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques (UMOFC)

I - Projet de plan à moyen terme, 19 C/4

Généralités

- Il faut apprécier le mérite de faire ressortir le danger de limiter au simple aspect économique la recherche du Nouvel ordre économique international et l'affirmation implicite de la priorité de la personne humaine sur la société. Mais de quel homme s'agit-il ? Ne devrait-on pas mentionner le problème de la véritable liberté religieuse dans tous les pays ? (C.I.)

CHAPITRE 1 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

1.3 Amélioration de la condition de la femme

(UMOFC) Au niveau non plus de la recherche, mais de l'action, le rôle dans ce domaine de l'éducation extrascolaire pour tous (hommes et femmes) devrait être plus rigoureusement mis en relief.

Nécessité de faire un effort d'information et de sensibilisation, notamment pour les milieux les plus défavorisés.

CHAPITRE 2 - RENFORCEMENT DE LA PAIX

2.1 Recherche sur la paix

(FIUC) a) La paix n'est pas seulement un objectif d'étude, c'est une relation difficile, incertaine et parfois ambiguë, entre les nations et entre les groupes d'hommes. Elle est à faire, certes en créant les meilleures conditions pour qu'elle existe et se maintienne, mais aussi elle résulte de décisions où le rôle des leaders politiques et de l'opinion est important. Il conviendrait donc d'étudier aussi la paix à partir des "sciences de la décision", et dans une perspective dynamique plus que statique.



- b) Il est important que les recherches sur la paix abordent des problèmes concrets, en analysant les situations historiques actuelles de préférence à des études spéculatives (n° 2125). En particulier la multiplication du nombre des Nations (de taille et de poids différents, mais d'égale souveraineté) devrait fournir des éléments nouveaux de réflexion.
- c) Les recherches sur la paix devraient avoir une dimension prospective, en cherchant dans quel contexte se situeront les rapports entre Nations dans dix ou quinze ans. En particulier, à l'horizon 1985-90, on peut penser qu'il existera sans doute - même si on le regrette - une vingtaine de Nations possédant l'arme nucléaire, avec des capacités (quantitative ou qualitative) fort différentes. Comment prévoir l'équilibre de la paix dans un monde multi-nucléaire ? Ceci n'est qu'un exemple de recherche évolutive et prospective.
- d) Il serait bon de montrer la coordination entre les différentes formes de conflit, le conflit armé n'en est qu'une particularité. Il y a aussi des guerres économiques, technologiques, idéologiques. Comment s'articulent ces différents champs ou vecteurs de paix ou de guerre ?
- e) Les "recherches sur la paix" sont entreprises, en général, dans des centres de recherche par des scientifiques adonnés à ces disciplines. Il serait important de renforcer les liens et les communications entre ces centres et les responsables politiques et militaires, là où se prennent les décisions de paix ou de guerre. Action et pensée doivent s'éclairer mutuellement.
- f) Parmi les sciences sociales (n° 2111) il est bon de donner une place originale à la morale (morale des conflits, morale de la paix, signification de la violence...) qui propose des valeurs susceptibles de renforcer la paix, en même temps que les valeurs à sacrifier pour promouvoir la paix. Le lien entre les morales (éthique) et les convictions (religions et idéologies) est à approfondir.

2.3 Education favorisant la paix et la compréhension internationale

- (FIUC)
- a) Evaluer, dans les différents pays, l'évolution des attitudes de la jeunesse vis-à-vis des problèmes de la paix et de la guerre, en particulier vis-à-vis du service militaire, de la non-violence, des dépenses d'armement.
- b) Evaluer la relation entre la paix et le nationalisme, spécialement parmi les jeunes nations pour lesquelles le besoin de sécurité, de défense de l'indépendance récente, de création d'un sentiment national authentique, détermine souvent la mise en place de moyens militaires, parfois excessifs par rapport aux ressources disponibles.
- c) Proposer un programme extrascolaire pour la paix aux jeunes astreints au service militaire et aux cadres permanents de l'armée. Cette éducation viserait à mieux éclairer les relations entre paix et guerre.

CHAPITRE 3 : L'HOMME CENTRE DU DEVELOPPEMENT

3515

(OIEC)

Ethique de l'audiovisuel

Nécessité de souligner les dimensions éthiques et spirituelles du problème.



CHAPITRE 4 - SCIENCE ET TECHNIQUE

- 4124 Code éthique à l'usage des communautés scientifiques.
(OIEC) Parallèlement à ces normes éthiques, doit s'organiser une vaste campagne d'information sur les implications de la dimension politique de la science, ainsi que les possibilités d'un développement scientifique axé sur les aspirations de l'homme à la paix et la liberté.

CHAPITRE 5 - EDUCATION

- 5409 Contenus et méthodes
(OIEC) La transformation des relations "enseignants-enseignés" doit être prioritaire dans la rénovation de l'éducation, en liaison avec les préoccupations de la 35ème Conférence internationale de l'éducation (Genève, 1975).

5.7 Enseignement supérieur

- (FIUC) A juste titre, cet objectif insiste sur deux aspects : la démocratisation de l'enseignement supérieur et son adaptation à la société dans laquelle il s'insère (en particulier le contact des universités et des milieux professionnels).

Il semblerait utile d'approfondir la notion de démocratisation de l'enseignement supérieur. Ce terme peut recouvrir différentes approches : accroissement quantitatif du nombre des étudiants, chances égales pour tous les jeunes d'y accéder, adaptation des programmes pour éviter de dispenser une culture élitiste, mais aussi relative des savoirs et des diplômes universitaires par rapport aux savoirs acquis par l'expérience et la valorisation par la compétence professionnelle. Toute recherche sur la démocratisation de l'enseignement supérieur devra tenir compte de ces approches et de leur articulation. Il faut donc situer l'enseignement supérieur dans une perspective plus large de formation permanente, et voir quelle adaptation l'enseignement supérieur peut consentir pour répondre aux besoins de cette formation permanente. En particulier, il faut inventer des possibilités de voies plus courtes (les cycles de l'enseignement supérieur tendent à s'allonger) et plus proches des réalités expérimentales.

L'enseignement supérieur doit répondre, pour chaque individu et pour la société elle-même, à une triple fonction :

- . une fonction de formation culturelle, pour l'élargissement des savoirs et la possibilité de réfléchir ces savoirs ;
- . une fonction d'adaptation aux tâches concrètes de la société, dans sa situation actuelle et dans son devenir ;
- . une fonction de transmission de ces savoirs (enseignement) et de recherche.

Les connaissances pratiques et les savoirs réflexifs, la spécialisation et l'ouverture culturelle, sont également nécessaires pour situer un jeune dans une société évolutive qui réclame des compétences, des facultés d'adaptation, mais qui est aussi à la recherche des valeurs lui donnant un sens. C'est pourquoi il est souhaitable de faire une large place aux disciplines philosophiques et historiques, aux approches éthiques et à la formation internationale.



L'adaptation de l'enseignement supérieur à de telles exigences relève à la fois de la transformation de ses programmes et de ses structures, mais aussi essentiellement de la qualité, de la conviction et du renouvellement du corps enseignant. L'enseignement supérieur ne peut être considéré comme un "mandarinat" où chacun exerce sa fonction de façon individualiste selon ses propres recherches. Il faut mettre l'accent sur la responsabilité sociale du corps enseignant universitaire, tant vis-à-vis des étudiants proprement dits qu'à l'égard de la société tout entière, en relation avec les autres lieux de pensée et d'action. L'université, tout en gardant sa fonction propre, ne peut ni se couper ni s'isoler ; elle doit se savoir au service de la société. La nature de son lien avec le pouvoir politique reste un problème difficile à éclaircir, mais qu'on ne peut méconnaître.

CHAPITRE 6 - AMELIORATION DES CHANCES

Analphabetisme

- 6123 (OIEC) L'élimination de l'analphabetisme est avant tout une question de vouloir politique des Etats : dans ce sens, le développement et l'amélioration qualitative de l'éducation scolaire est un moyen efficace de prévention de l'analphabetisme.

Développement rural

- 6220 (OIEC) Il dépend surtout d'une action rigoureuse en faveur d'un enseignement rural très large et très diversifié au point de vue quantitatif et qualitatif (enseignement agricole pour les adultes, notamment les femmes, pour les jeunes garçons et les jeunes filles.

Femme et développement

- 6.3 (UMOFC) Importance de l'éducation extrascolaire dans ce domaine, et de la formation professionnelle
- Nécessité d'intensifier l'information et la sensibilisation des plus déshérités dans ce sens.

CHAPITRE 7 - ENVIRONNEMENT

7.7 Education sur l'environnement

- (FIUC) Suite à la recommandation 96 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 1972), l'Unesco, à juste titre, souligne que "l'éducation relative à l'environnement doit être un processus continu qui dure toute la vie et qui se déroule sur le plan tant scolaire qu'extrascolaire". Dans la problématique de cet objectif, il est noté :

- Il n'existe pas de programmes d'enseignement prévoyant qu'une éducation relative à l'environnement sera systématiquement assurée dès le jeune âge. Même si "l'environnement ne doit pas être considéré comme une matière au même titre que les mathématiques, la sociologie et les langues...", et même si "l'accent doit être mis sur la nature interdisciplinaire de l'éducation relative à l'environnement...", il apparaît opportun cependant de combler la lacune que constitue l'absence de programmes et d'indiquer au moins les étapes pédagogiques à parcourir, les disciplines intéressées, les attitudes à promouvoir.



En effet, faciliter la prise de conscience et la compréhension des problèmes de l'environnement n'est pas tout ; il ne suffit pas d'agir sur les croyances, attitudes et valeurs de l'individu si cette action ne se traduit pas dans son comportement et dans les décisions qu'il prend quotidiennement. L'aspect de pédagogie active et d'expérimentation concrète est donc essentiel.

- Enfin cet objectif constate et regrette : "Il n'existe pas d'éthique universelle capable d'orienter attitudes et comportements des individus et des sociétés dans un sens compatible avec la place et le rôle critique dévolus à l'humanité au sein de la biosphère". Il faut créer "de nouvelles valeurs, de nouveaux concepts, une nouvelle éthique mondiale et un souci universel de ménager une planète qui appartient à tous". La recherche de cette nouvelle éthique ne devrait-elle pas avoir une place privilégiée et explicite dans le sous-objectif 7.71 ?

CHAPITRE 8 - POPULATION

8.12
(FIUC)

Ce sous-objectif concernant l'éducation et l'information sur les phénomènes de population, précise en indiquant "et sur les choix liés à ces questions". Il préconise une série de réunions et la mise au point de matériel d'enseignement et d'information, y compris des "livres du maître". Ce domaine, plus que tout autre, touche très vite à des valeurs fondamentales, concernant la personne humaine, la sexualité, la famille, la procréation, le sens de la fécondité, la liberté des parents... La démographie s'appuie sur un ensemble de données numériques ; elle donne lieu ensuite à la recherche de corrélations, de causes, de facteurs évolutifs, reposant souvent sur des interprétations à base idéologique) qui risquent d'être présentées comme des conclusions scientifiques, donc à la fois universelles, et devant être acceptées partout. La démographie est une science sociale, qui s'appuie sur beaucoup d'autres sciences humaines, elles-mêmes en recherche. Tout enseignement et toute information en ces questions devra donc faire la distinction entre ce qui est données statistiques, ce qui est interprétation, et ce qui est choix de valeurs laissé au libre discernement et à la responsabilité de chacun.

II - Programme Unesco 1977-1978, 19 C/5

Introduction
§ 15, 20, 83

Regret de ne pas voir les O.N.G. de statut B consultées sur l'élaboration du Projet de programme. Cela faciliterait "l'établissement de programmes dont le contenu corresponde aux valeurs et aux besoins ces collectivités" (OIEC - C.I.)

CHAPITRE 1 - EDUCATION

Discrimination en matière d'éducation

1070
(BICE)

Mettre la démocratisation de l'enseignement en relation avec la motivation de l'alphabétisation.



- 1071 (OIEC) L'étude du concept de démocratisation de l'éducation doit être faite en fonction des exigences d'une démocratie où s'affirment pleinement les droits de l'homme et son aspiration à la liberté et la responsabilité.
- 1073 (C.I.) Il faut renforcer l'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles (C.I.)
- (BICE) Notamment en vue de sauvegarder l'unité de la famille en faveur de l'enfant (BICE)
- Egalité des chances
- 1077 (BICE) Mentionner spécialement le problème des handicapés et inadaptés, qui le sont souvent parce qu'on leur refuse l'accès à la culture et au travail après réhabilitation.
- Education à la paix
- 1092 (BICE) Ne devrait pas se limiter au domaine scolaire. Prévoir une étude sur le fond.
- Comment aider aux mouvements de libération nationale tout en condamnant le terrorisme international, de façon à être en conformité avec les paragraphes 1092 et 1093 qui soulignent la nécessité de développer la compréhension et la coopération... Ces textes insistent trop unilatéralement et risquent de favoriser tous les moyens possibles d'opposition et de lutte, sans discrimination. Cette question doit être débattue comme un problème majeur car on peut être éduqué au terrorisme, à la violence et à la haine comme à la paix.
- Il faudrait, parallèlement à ce programme d'aide culturelle et technique aux groupes qui luttent pour faire valoir et aboutir leurs justes revendications et obtenir plus d'égalité, un programme d'éducation morale contre les risques de dégradation de l'homme par certains procédés de prise et de maintien de pouvoir.
- 1094 Souligner l'importance des moyens audio-visuels (OCIC).
- Contenus et méthodes de l'éducation
- 1124 Développer l'éducation des parents et futurs parents (BICE).
- 1131 Regret que cette conférence ne fasse pas référence aux droits de l'homme, sinon à quels "impératifs" l'éducation morale doit se soumettre (BICE).
- 1138 Importance de l'enseignement dans la langue maternelle, non seulement en Afrique, mais aussi en Amérique Latine (OIEC).
- 1149 Ne pas négliger le cinéma (OCIC).
- 1163 Intensifier l'aide par la radio, la télévision et les multimedia pour l'éducation des adultes et le développement rural (OCIC).
- Enseignement des sciences
- 1219 Importance des jeux audio-visuels (OCIC).



Alphabétisation et développement rural

- 1284 Mentionner l'importante utilité des séminaires opérationnels d'alphabétisation fonctionnelle (C.I.).
- 1286 Importance du matériel audio-visuel (OCIC).
- 1296 Une grande partie des activités agricoles repose sur les femmes. Un effort particulier doit être fait dans ce domaine en matière d'éducation des jeunes filles et des femmes en liaison avec la FAO et les organismes de financement (OIEC).

CHAPITRE 3 - SCIENCES SOCIALES

Etude du développement

- 3010 L'initiative privée (comme les O.N.G.) peut collaborer très utilement à l'élaboration d'une conception unifiée du développement à côté des gouvernements (OIEC).
- 3016 L'action d'une jeunesse scolarisée et sensibilisée à cet effet, peut grandement favoriser la participation des populations aux processus de développement (OIEC).

Etablissements humains

- 3078, 3113 Il faut accentuer encore l'effort sur l'environnement socio-culturel (BICE).
- 3088 Ne pas omettre les facilités d'accès dans les nouveaux systèmes humains publics et privés à prévoir pour les handicapés moteurs et les personnes âgées (C.I.).
- 3093 Il faut changer les études envisagées pour se préoccuper des conséquences sociales de l'évolution des établissements humains (favelles, isolement des grands parents, déracinement des personnes âgées) (C.I.).

Population

- 3116 Il faudrait, dans cette résolution, une référence aux valeurs religieuses et morales (C.I.).
- 3121 A propos des études prévues sur l'éducation et la condition de la femme, insister sur l'action positive à développer dans le domaine de la scolarisation et de l'éducation des jeunes filles et des femmes (OIEC).

Jeunesse

- 3137, 3156 La collaboration avec les O.N.G. devrait être davantage marquée (BICE).
- 3147 Ce rattachement de la jeunesse aux sciences sociales est très judicieux, mais dans ces projets, à côté des O.N.G. de jeunesse, devraient être parties prenantes les O.N.G. de caractère plus général mais ayant des jeunes parmi leurs membres ou s'intéressant à la jeunesse (C.I.).
- 3148 Production de films sur le nouvel ordre économique (OCIC).
- 3152 L'aide à la jeunesse défavorisée devrait être accentuée (BICE).



Droits de l'homme

- 3162 Les initiatives pour l'enseignement des droits de l'homme sont bien minces (BICE).
- 3168 Ces études pourraient être l'occasion d'écartier toute confusion passionnelle et politique entre des concepts aussi éloignés l'un de l'autre historiquement que racisme et sionisme (C.I.).
- 3182, 3185) Toutes ces études en faveur des droits de l'homme sont bien minces (BICE).
- 3184 Bien tenir compte des O.N.G. et des travaux récents du Comité des O.N.G. à l'Unesco pour ce travail avec l'UNITAR (C.I. et OIEC).
- 3186 Recherches sur la paix : on devrait se préoccuper davantage de l'optique "enfants" - les protéger de la violence. Mais il faut devenir positivement promoteur de paix : contribution dans ce sens en vue de l'Année internationale de l'enfant 1979 (BICE).

Philosophie - Coopération interdisciplinaire

- 3203 On aimerait voir situer le rôle des sciences administratives comme éducation à un service aux autres disciplines (BICE).
- 3204 - Les recherches en matière d'éthique = finalité de l'action de l'Unesco,
- 3212 - Relation entre génétique et valeurs éthiques,
- 3216 - Droits et devoirs afférents à l'instauration d'un nouvel ordre économique,
doivent se faire dans un climat d'ouverture qui laisse la voie libre à des analyses permettant de mettre en évidence la marge d'autonomie qui est la caractéristique d'un comportement humain authentique (OIEC).
- 3218 Importance de l'éthique de la communication en tant que dimension de l'existence sociale (OCIC).
- 3220 Nature et portée de la tolérance en présence des conflits actuels : y associer des personnalités vraiment de toutes tendances, et ne pas oublier la liberté religieuse (C.I.).
Ne pas négliger la tolérance en matière philosophique et religieuse et les conséquences qu'elles peuvent entraîner dans la politique des Etats (OIEC).

CHAPITRE 4 - CULTURE ET COMMUNICATION

4.11 Tout le chapitre Etudes et diffusion culturelles

- (OCIC) Il serait très judicieux que les rapports entre culture et communication d'une part, et éducation d'autre part, soient davantage encore resserrés dans la perspective globale de l'éducation permanente, donnant "accès à la culture" par le moyen de la communication. Il serait regrettable que cette éducation se limite aux valeurs et objectifs de chaque communauté nationale. De même que les Etats doivent tenir compte, dans leur politique culturelle, des forces sociales des minorités, l'Unesco doit les aider à participer aux cultures de toutes les communautés humaines. Le cinéma a joué un rôle considérable dans ce sens, bientôt suivi par la télévision. Ils peuvent encore aider l'Unesco dans ses études sur les civilisations et les cultures.



Développement culturel

- 4133 Souhait de voir développer une presse rurale et régionale qui fasse connaître les valeurs culturelles locales et encourage la création littéraire dans les langues nationales (OIEC).
- 4154 Ne pas oublier dans le développement culturel la place du cinéma (OCIC).
- 4170 Associer davantage à ces travaux sur le concept de "communication à double sens" les professionnels et leurs organisations internationales (OCIC).

Libre circulation et politiques de la communication

- 4172 Il y a désordre dans l'information mondiale actuelle pour une cumulation équilibrée de l'information. On ne pourra y remédier (UCIP) qu'en créant des structures nouvelles reflétant la réalité mondiale, notamment favorisant le tiers-monde.
- 4173 Les réunions des spécialistes des agences de presse en Asie (1977) (UCIP) et en Amérique Latine (1976) nous paraissent bien répondre au désir exprimé par les journalistes du tiers-monde, d'accroître les échanges d'informations entre les pays de l'hémisphère sud, de voir examinée la possibilité de créer des agences régionales et même une agence du tiers-monde (cf. la stratégie internationale de le 2ème Décennie du Développement, assemblée générale des Nations Unies, 1970). Les journalistes des pays en voie de développement sont partisans d'une structure horizontale des moyens d'information en alléguant que la structure verticale actuelle appartient à un système de domination qui transmet des notions et des valeurs étrangères au tiers-monde.

Il serait opportun de poursuivre des études qui démontrent de façon convaincante la manière dont est rapportée actuellement l'information, et les conséquences de la dépendance actuelle des pays sous-développés en matière d'information ; les grandes agences occidentales sont souvent les seules sources exclusives des organes d'information collective des pays du tiers-monde.

Aussi convient-il de saluer particulièrement la relance des activités de l'Union des agences d'information africaines (UAIA), à la suite de l'assemblée générale de Yamoussokro (Côte d'Ivoire), en décembre 1975. Ses résolutions se concrétisent du reste, si nous en jugeons par la décision des agences de presse de l'Afrique centrale et orientale de constituer un "pool" de distribution des nouvelles à partir de l'agence Zaïre-Presse (AZAP), et de poursuivre leurs efforts en vue de mettre sur pied un "pool" d'achat des informations, en conclusion de la première conférence des agences de presse centre-orientales (réunion de Kinshasa, 12-14 avril 1976).

- 4176 La circulation internationale du matériel éducatif, scientifique (UCIP) et culturel se heurte encore à bien des obstacles, et l'UCIP aimerait en particulier que le papier-journal, ainsi que tous les autres produits industriels servant à la fabrication des journaux, soient introduits explicitement dans les listes des deux Accords suivants :

- Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère scientifique et culturel



- Accord pour l'importation d'objets de caractère scientifique, éducatif et culturel, ainsi que son protocole qui devrait être adopté lors de la 19ème Conférence générale de l'Unesco.

Les dispositions envisagées n'ont pas été adoptées partout, et un grand nombre de difficultés subsistent dans le domaine de la distribution des livres, du papier d'impression... C'est ainsi qu'un quotidien catholique d'Afrique n'arrive pas à obtenir de son gouvernement les licences d'importation nécessaires à l'introduction du papier-journal dont il a un besoin impératif pour son impression.

4186

(UCIP)

Nous sommes attentifs au fait que le droit à la communication pourrait bien devenir le thème central des politiques de communication : liberté d'accès aux moyens d'information et participation à ces derniers. La masse de ceux qui reçoivent l'information est reléguée au rôle passif d'usagers sans participation réelle à son élaboration. Au plan international, si l'on peut parler d'accès aux moyens de communication (en tant que récepteurs de l'information étrangère), il reste que les gens du tiers-monde participent fort peu à la production d'informations de presse, de programmes radio-télévision...

Or, l'impact des moyens de communication occidentaux dans les pays de l'hémisphère sud est loin d'être négligeable : quand ces moyens transmettent de façon intensive des modes de comportement et des systèmes de valeurs étrangers, ils dénaturent la personnalité nationale et accentuent les phénomènes de déracinement contraintes d'assimiler des modes de vie étrangers.

4187

(UCIP)

Sur le "Projet de déclaration concernant les principes fondamentaux de l'emploi des moyens de grande information en vue du renforcement de la paix et de la compréhension internationale et de la lutte contre la propagande belliciste, le racisme et l'apartheid", le Conseil de l'UCIP a fait connaître officiellement sa position à l'issue de ses travaux de Strasbourg, du 25 au 27 mars 1976, en prévision de la présentation de ce projet à la 19ème Conférence générale de l'Unesco à Nairobi :

Le Conseil de l'UCIP

- "Souligne le rôle irremplaçable de l'Unesco pour renforcer la collaboration entre les peuples et promouvoir la paix ;
- "Regrette que le projet de déclaration n'harmonise pas vraiment ces deux exigences complémentaires que sont la liberté de l'information et la liberté des journalistes, mais laisse apparaître au contraire deux conceptions fondamentales différentes de l'information : l'une qui confère aux Etats la responsabilité majeure en matière d'information, l'autre qui préconise l'indépendance du journaliste à l'égard de tous les pouvoirs, politique, économique, financier ;
- "Soulignant que le droit à l'information est un droit fondamental de l'homme, antérieur au droit positif, appelle de ses vœux les interventions légales qui assurent à tous le libre accès à des moyens d'information suffisamment diversifiés et rejette toute intervention restrictive ou contraignante ;
- "Continue à réclamer, dans la ligne de son 10ème Congrès (Buenos-Aires, novembre 1974) et dans les perspectives du programme futur de l'Unesco, une action politique et des mesures législatives pour faire obstacle à la concentration des journaux et sauvegarder l'indispensable pluralisme".





4187
(OCIC) On souhaite ardemment que cette déclaration s'éleve au-dessus des vicissitudes actuelles de la politique pour rester dans l'optique de l'Unesco. Ce glissement vers la politique a empêché (parmi bien d'autres choses) que le cinéma soit sérieusement étudié dans ce champ qu'il cultive excellemment.

4188
(UCIP) De manière à approfondir encore les droits et les responsabilités des "communicateurs", nous souhaitons vivement que les normes de déontologie professionnelle, qui font l'objet d'études et de consultations de la part de l'Unesco avec les organisations professionnelles de divers pays, puissent être encore approfondies et précisées.

Développement et application de la communication

4203 En ce qui concerne les satellites, on souhaite que le "hardware" ne soit pas trop en avance sur le "software", où l'on n'a pas fait au cinéma la place qui lui convient (OCIC).

4207
(UCIP) La presse périodique conserve sa fonction de diffusion, de forum des idées, de commentaires et d'approfondissement de l'information. Malheureusement, en Afrique et en Asie, en Amérique Latine, le développement de la presse périodique se heurte à bien des difficultés, dont la concurrence avec les publications importées n'est pas toujours l'une des moindres, car ces publications mobilisent souvent l'attention du lecteur autochtone autour de problèmes qui ne sont pas les siens.

Il est donc heureux que l'Unesco ait songé à réunir, sur le développement de la presse périodique, des réunions régionales d'experts : Amérique Latine (1978), Afrique (1979-80), après celles qui ont déjà eu lieu en Asie et dans les Etats arabes. Nous souhaitons beaucoup qu'elles permettent d'étudier concrètement les voies et moyens de développer les échanges d'articles et de reportages, qu'elles offrent aux participants l'occasion de mettre en commun leurs expériences sur les problèmes de rédaction, de formation du personnel et autres questions connexes.

4208 Intérêt surtout pour le matériel léger (OCIC).

4211
(UCIP) Un certain nombre de publications membres de notre organisation internationale de presse ont été contraintes de réduire leur périodicité ou leur pagination, par suite de la pénurie croissante de papier-journal et du renchérissement spectaculaire de ce dernier dans les pays en voie de développement. En attendant que ces pays puissent disposer de moyens de production de papier d'impression répondant à leurs besoins, nous souhaiterions que l'Unesco continue à coopérer avec la FAO, l'ONUDI et la CNUCED pour examiner les attributions prioritaires destinées à répondre aux nécessités de l'éducation et de l'information, et faire en sorte que ces pays sous-équipés ne soient pas pénalisés aussi gravement, au risque de compromettre leur progrès éducatif et culturel.

4212
(UCIP) Nous avons suivi avec intérêt l'action systématique entreprise par l'Unesco en Afrique francophone, depuis 1972-1973, pour la mise en route ou le renforcement d'une presse rurale qui permette une plus grande participation de la population, non seulement au processus de la communication, mais encore à un développement rural intégré tel qu'il est souhaité aujourd'hui par un certain nombre de gouvernements.

Documentation - Promotion du livre

4270

(UCIP)

Nous croyons opportun de faire remarquer, à propos du projet de création d'une presse rurale d'éducation permanente et de communication au Rwanda (RWA 74-014), l'existence, depuis déjà de nombreuses années, de deux périodiques destinés essentiellement à la masse rurale de ce pays :

- "Kinyamateka", fondé en 1933, fut l'un des grands instruments de la révolution sociale de 1959 ; il tire aujourd'hui à 4.000 exemplaires.
- "Hobe", fondé en 1954, atteint aujourd'hui, avec une diffusion de 62.000 exemplaires, tout le milieu scolaire du pays. En 1976, 9.000 écoliers auront participé au concours organisé chaque année par le journal. Appréciant la valeur de "Hobe" ainsi que l'effort des milliers de lecteurs qui ont participé au concours du journal, le Général Habyarimana, chef de l'Etat, a invité les trente premiers lauréats à un survol du pays à bord de sa caravelle "Impala", et leur a remis en plus un don personnel.

Ces deux publications relèvent d'une presse rurale : la plupart des abonnés sont des ruraux, et les journaux traitent de leurs problèmes de vie. Avec une densité de population de 150 habitants au km², et un taux d'alphabétisation de 50%, le Rwanda offre des conditions idéales de développement d'une presse rurale.

Du 10 au 22 mai 1976, s'est tenu à Remera un séminaire sur l'aménagement des conditions de vie et de travail en milieu rural rwandais, organisé par le Ministère des affaires sociales et du mouvement coopératif en collaboration avec le PNUD. Ce séminaire s'est proposé d'attirer l'attention sur les connaissances diffusées au moyen de l'alphabétisation fonctionnelle par la production de documents appropriés et par l'encouragement de la lecture.

Compte tenu de l'expérience en cours au Rwanda depuis 1933 avec "Kinyamateka" ou, pour les jeunes, depuis 1954, avec "Hobe", il nous semble que le projet Unesco de création d'une presse rurale au Rwanda devrait, avant toute nouvelle initiative, enregistrer les résultats déjà obtenus par ces deux publications et prendre en considération les difficultés auxquelles se heurte leur développement ou leur extension.

CHAPITRE 5 - STATISTIQUES

Droit d'auteur - Statistiques - Soutien du programme

5092,
5103)

Pour mieux organiser l'éducation spéciale, il faut davantage de statistiques sérieuses sur les handicapés physiques et mentaux, surtout dans les pays en voie de développement (en liaison avec l'OMS, l'OIT et les O.N.G. spécialisées (C.I.).

Information du public

5137,
5167)
(UCIP)

L'UCIP est heureuse que des dispositions soient prises par l'Unesco pour favoriser la décentralisation de l'information en mettant en place des services régionaux d'information, pour l'Afrique (Dakar), l'Amérique Latine et les Caraïbes (Santiago), les Etats arabes (Le Caire), l'Asie et l'Océanie (Bangkok).



Elle se demande toutefois si la mise en place des attachés d'information ne peut se faire plus clairement en harmonie avec les Bureaux régionaux pour la culture et la communication qui existent par ailleurs pour l'Afrique (Nairobi), les Etats arabes (Le Caire), l'Asie et l'Océanie (Karachi ou Kuala-Lumpur), l'Amérique Latine (Quito - La Havane).

5143)
5145)
(OCIC) Si l'Office d'information du public envisage des coproductions avec les télévisions nationales, il est encore plus conforme à sa vocation internationale qu'il envisage aussi de susciter des productions cinématographiques.

5147
(UCIP) Nous soulignons l'utilité de séminaires, colloques ou tables rondes réunissant des journalistes, des experts du Siège ou des personnalités de diverses régions, qui permettent aux journalistes de mieux se rendre compte des buts, des idéaux et des efforts, des réalisations de l'Unesco, pour mieux les faire partager ensuite à leurs publics respectifs. A cet égard, le séminaire de journalistes européens de la presse catholique organisé à la Maison de l'Unesco les 20-22 septembre 1976, mérite d'être particulièrement relevé.

5148 L'ouverture de la salle de presse de l'Unesco, avec toutes les facilités d'usage, constitue une excellente initiative qui a rencontré immédiatement l'adhésion de notre organisation internationale ; conjointement avec le Centre catholique international pour l'Unesco, elle a loué un bureau particulier dans cette salle de presse appelée à développer l'information diffusée par l'Unesco au service de l'opinion mondiale, par l'intermédiaire de la presse française et des nombreux correspondants de la presse mondiale en poste à Paris.

CHAPITRE 7 - DEVELOPPEMENT ET RELATIONS EXTERIEURES

Coopération avec les O.N.G.

6065 Appui ferme de la collaboration Unesco-O.N.G. (UCIP)

6074
(UCIP) Nous souhaitons en particulier que notre organisation puisse être effectivement associée aux consultations sectorielles organisées par l'Unesco sur les questions relevant du chapitre 4 "Culture et Communication". L'importance du développement de ces consultations sectorielles, qui ont déjà fait leurs preuves dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation... ne nous échappe pas, et nous souhaitons que ces consultations puissent s'étendre à d'autres domaines comme la presse, l'information, la communication.

Ces consultations sectorielles permettent d'approfondir les sujets abordés, et d'établir la liaison entre les programmes de l'Unesco et les priorités des O.N.G. ; elles favorisent de ce fait également la répercussion des travaux vers les associations nationales travaillant sur le terrain par les problèmes pratiques et concrets qu'elles abordent. Ces consultations nous apparaissent bien entendu comme complémentaires des deux autres types de consultation : collectives ou individuelles, tout en étant de nature à rejoindre plus directement les préoccupations d'une organisation internationale professionnelle comme la nôtre.



- 6074 (C.I.) On se félicite également de voir non plus seulement des consultations collectives d'O.N.G., mais aussi des consultations sectorielles
- 6075 (OCIC) La politique des subventions de l'Unesco suggère une remarque. Bien que 24 Etats membres semblent préférer les contrats avec les O.N.G. aux subventions, il y a 60 Etats qui n'ont pas pris parti sur 86 réponses (plus deux avis contraires). En regardant la liste des bénéficiaires, on voit vite que la plus grande part revient, assez judicieusement, à des Conseils par où l'Unesco lance des têtes de pont pour exercer une activité dans des domaines spécifiques. Dans la Culture-Communication, on voit qu'après les sciences humaines, ce sont le théâtre, la musique, les musées et les arts plastiques qui ont la meilleure part.
- Il nous semblerait éminemment efficace que le cinéma et la télévision soient considérés comme un domaine spécifique de la plus haute importance ; et il nous semblerait judicieux que l'Unesco y lance une telle tête de pont.
- 6089 (C.I.) Les réunions annuelles au Siège, de Secrétaires de commissions nationales sont très utiles. On souhaiterait voir prévue une table ronde entre ces Secrétaires et les représentants d'O.N.G. auprès de l'Unesco. De tels contacts avaient été très utiles en 1973 et 1974 ; il faudrait les renouveler.

Fundação Cuidar o Futuro

°°

